

Michel David La
métamorphose de Renaud
Lachance *Page B 3*

Manon Cornellier Le Bloc
est victime de partisanerie
à Ottawa *Page B 2*

Philosophie Quel chemin trace le **désir**, ce sentiment si difficile à définir ? *Page B 6*

PERSPECTIVES

CAHIER B • LE DEVOIR, LES SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 2015



BERTRAND GUAY AGENCE FRANCE-PRESSE

Philippe Couillard a profité de la COP21 pour replacer le Québec sur la scène internationale.

DIPLOMATIE

Au Québec d'exister grâce à l'environnement

Lors de la COP21, Philippe Couillard a décidé, pour une première fois, de tirer parti du statut d'exception que réserve la France au Québec. Le contexte a permis au premier ministre d'affirmer clairement sur la scène internationale la compétence du Québec en matière d'environnement. Ainsi, il a marché sur les traces de Jean Charest qui, lui, ne dédaignait pas se poser en chef d'État quand il était en sol français.

ROBERT DUTRISAC

Correspondant parlementaire
à Québec

C'est Pierre Arcand, le ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, qui doit s'arracher les cheveux. Le gaz naturel est « une source d'énergie de transition », un combustible fossile dont la consommation devra être considérablement réduite d'ici 2050, voire totalement remplacée, a déclaré Philippe Couillard à la COP21 à Paris. « On sous-estime la rapidité d'évolution des technologies », a-t-il dit, témoignant d'un penchant pour l'anticipation.

Cette prise de position — certains médias ont titré : « La fin du gaz en 2050 » — a fait sursauter Gaz Metro et, sans doute un de ses principaux actionnaires, la Caisse de dépôt et placement du Québec, tout comme Eric Tétrault, cet ancien conseiller politique de Jean Charest aujourd'hui président de Manufacturiers et Exportateurs du Québec.

Philippe Couillard ne veut pas qu'on lui parle du pétrole d'Anticosti. « Je suis tanné », a-t-il lancé à un journaliste. Ce n'est pas son projet, mais celui du gouvernement péquiste. Il n'a « aucun enthousiasme pour les hydrocarbures » qui n'ont pas d'avenir au Québec, a insisté le premier ministre.

Pierre Arcand a patiné énergiquement pour concilier ces déclarations avec les politiques gouvernementales qu'il défend comme ministre. Il a mis ces propos — « exagérés par les médias », selon lui — sur le compte de l'atmosphère qui règne à la COP21 et de la figure imposée qu'il y faut exécuter. Le premier ministre n'était pas là pour « faire la promotion des hydrocarbures », mais pour bien parler d'environnement, a plaidé le ministre. « Jugez nos actions depuis que nous sommes là. » N'écoutez pas ce qu'on dit, regardez ce qu'on fait.

Philippe Couillard a participé en août dernier à l'annonce d'un investissement de 800 millions de la société Stolt dans une usine de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour, s'est plu à rappeler Pierre Arcand. D'ailleurs, la consommation de gaz naturel devrait augmenter d'ici 15 ans au

Québec, selon une étude du secteur privé.

Il y a un mois à peine, Pierre Arcand, qui a promis de présenter un projet de loi sur les hydrocarbures ce printemps, déclarait que « le Québec aurait avantage à tirer profit de son potentiel en hydrocarbures » et qu'il n'était « pas impensable » d'exploiter les ressources d'Anticosti. Le ministre n'était évidemment pas devant un parterre d'écologistes, mais devant les membres de l'Association pétrolière et gazière du Québec.

Quand il est question d'exprimer ses positions, Philippe Couillard n'hésite pas parfois à marcher sur les pieds de ses ministres. On l'a encore vu il y a quelques semaines quand il a affirmé qu'il était possible d'accueillir 5750 réfugiés d'ici la fin de l'année alors que le même jour, son ministre Pierre Moreau soutenait dur comme fer que c'était irréaliste. Finalement, le Québec accueillera 3650 réfugiés en 2015.

Exemple à suivre

À Paris, Philippe Couillard avait un tout autre message à livrer que celui auquel s'accroche son ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles. Le Québec, avec son énergie propre et renouvelable, sa participation à une Bourse du carbone et son ambitieux objectif de réduire de 37,5 % ses émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, est un exemple à suivre.

Philippe Couillard a profité au maximum du statut diplomatique particulier que la France accorde au Québec qui « en mène plus large à la COP21 que toutes les provinces canadiennes réunies, et même que les représentants canadiens », a rapporté le journaliste du *Devoir* Christian Rioux. Le premier ministre « provoque les mêmes attroupements qu'un chef d'État » : reçu à l'Élysée par le président François Hollande, accueillant dans les bureaux de la Francophonie Al Gore qui l'a encensé, signant une entente avec le gouverneur de la Californie, Jerry Brown, donnant un point de presse avec le président du gouvernement basque, Inigo Urkullu, et de la première ministre d'Écosse, Nicola Sturgeon. Reconnaissance suprême, le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, a dé-

claré que la seule Bourse du carbone qui fonctionne dans le monde, c'est celle qu'ont mise sur pied le Québec et la Californie.

Le gouvernement québécois est arrivé à la COP21 fort bien préparé, et de longue date. Philippe Couillard siège au Carbon Pricing Leadership Coalition, une initiative de la Banque mondiale, aux côtés de la chancelière allemande, Angela Merkel, de François Hollande, du président mexicain, Enrique Peña Nieto, et de Jerry Brown, entre autres. De plus, le premier ministre copréside l'Alliance des États fédérés et des régions du Climate Group. François Hollande s'est montré très heureux du travail du premier ministre québécois auprès des États fédérés, signale Christian Rioux.

Pour Philippe Couillard, le Québec doit assumer pleinement son rôle sur la scène internationale en matière d'environnement. C'est un « nouveau volet » des relations internationales du Québec, a-t-il dit. Pour l'ensemble des pays souverains comme pour les États fédérés, la lutte contre les changements climatiques constituera une dimension majeure des relations internationales au cours des prochaines années.

Les circonstances

À la COP21, le Québec a souvent pris la place du Canada, qui, avec la nouvelle ministre de l'Environnement, Catherine McKenna, est arrivé mal préparé, le gouvernement Trudeau se présentant avec les objectifs de réduction des GES du gouvernement précédent. Et une sale réputation, il faut dire, que Justin Trudeau et sa ministre ont tenté de rétablir.

Dans l'entourage de Philippe Couillard, on souligne que ce « concours de circonstances » a permis au Québec d'avoir une visibilité inespérée.

Contrairement à son habitude, la diplomatie canadienne a laissé faire, ou presque. À l'ouverture de la COP21, Philippe Couillard devait s'adresser au troisième rang derrière le président de la Banque mondiale lors de la rencontre de la Carbon Pricing Leadership Coalition. Or Catherine McKenna est arrivée à l'improviste avec les premiers ministres de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique : elle s'est non seulement arrogé le droit de parole de Philippe Couillard, mais celui-ci a dû attendre que chacun de ses homologues y aille de son laïus avant de pouvoir prononcer son allocution. Le naturel est revenu au galop. Après tout, le Québec doit savoir tenir sa place.

ARGENTINE

Macri devant une économie en berne

Le nouveau président a choisi dans son gouvernement des ministres issus du privé

CHRISTINE LEGRAND

Le nouveau président de l'Argentine, Mauricio Macri, a pris ses fonctions jeudi dans un climat tumultueux. À la suite d'un différend très médiatisé et inédit, la présidente sortante, la péroniste Cristina Kirchner, a décidé de ne pas assister à la traditionnelle cérémonie d'investiture, avec remise du bâton de commandement et de l'écharpe présidentielle à son successeur. M^{me} Kirchner voulait que la cérémonie se déroule au Congrès, mais M. Macri souhaitait, selon la coutume, qu'elle ait lieu à la Casa Rosada, le palais présidentiel.

Au-delà de cette bataille protocolaire aux allures de vaudeville, une longue liste de défis attend M. Macri. Pendant la campagne électorale, ce dernier avait promis le « changement », après les 12 années Kirchner (2003-2015), caractérisées par un protectionnisme qui a isolé l'Argentine sur la scène internationale. Élu au second tour de la présidentielle le 22 novembre, M. Macri l'a emporté avec une faible marge (51,4 % des voix contre 48,6 % pour le péroniste Daniel Scioli). Ce résultat étonnant — depuis l'instauration du suffrage universel direct, tous les présidents ont été élus dès le premier tour —, dans une société très polarisée politiquement et une économie en berne, complique sa tâche.

Un rejet

À Buenos Aires, la victoire de M. Macri, premier président à n'être ni péroniste ni issu de l'Union civique radicale (UCR, centre gauche), partis qui se sont succédé au pouvoir depuis 75 ans, est attribuée à un profond rejet du style de gouvernement de Cristina Kirchner plutôt qu'à un véritable soutien à l'ancien maire de Buenos Aires. Le nouveau gouvernement ne disposera d'aucune majorité au Congrès. En outre, la plupart des gouverneurs des provinces appartiennent aux rangs péronistes et d'autres forces locales.

Au sein de sa propre coalition, M. Macri devra soulever la solidité de son alliance avec l'UCR, la formation la plus ancienne d'Argentine, qui n'entend pas être reléguée à un second plan. Cela obligera le nouveau président à un dialogue permanent, à une négociation au coup par coup. Il a d'ailleurs commencé par nouer une alliance avec le secrétaire de la Confédération générale du travail (CGT), le péroniste Hugo Moyano, opposé aux Kirchner. Ce « pacte social » avec les syndicalistes prévoit une trêve des revendications en échange d'une réforme fiscale allégeant les bas salaires.

Le nouveau gouvernement dispose d'une visibilité limitée de la situation, car les chiffres officiels étaient manipulés depuis plusieurs années. M. Macri a promis une « pauvreté zéro », alors que celle-ci touche près de 30 % de la population, d'après les estimations privées. Il s'est engagé à ramener l'inflation de 40 % à 5 % par an d'ici quatre ans. À cela s'ajoute un besoin urgent d'argent, car les caisses de la Banque centrale sont vides. Les réserves de devises sont tombées sous la barre des 30 milliards de dollars.

Programme d'austérité

Pour remettre l'économie en marche, M. Macri propose la libéralisation du marché des changes (jusqu'ici sévèrement contrôlé), la réduction de l'émission monétaire et la diminution des dépenses publiques, qu'il attribue à la « mauvaise gestion » et à « la corruption » du gouvernement Kirchner. Le secteur agricole bénéficiera d'une baisse des taxes sur l'exportation. En libérant le contrôle des changes, M. Macri espère un flux de devises provenant des exportations agricoles, qui sont la principale ressource du pays. Les exportateurs retiennent une récolte évaluée à 4,5 milliards de dollars, dans l'attente d'une dévaluation. Le gouvernement veut aussi négocier avec les grandes banques d'investissement des prêts pour 3 milliards de dollars.

Le nouveau président n'a pas caché qu'un programme d'ajustement et d'austérité est incontournable. La dévaluation risque d'entraîner une

PERSPECTIVES

Les exclus

MANON CORNELLIER
à Ottawa



Le doyen des Communes, le bloquiste Louis Plamondon, a beau avoir piloté avec doigté l'élection du nouveau président de la Chambre, ses collègues des autres partis n'ont pas grand respect pour le parti et, par ricochet, les électeurs qu'il représente.

Un des principaux objectifs du Bloc québécois durant la dernière élection était de faire élire assez de députés pour obtenir le statut de parti officiel aux Communes, avec personnel et budget de recherche à la clé. Le BQ a raté sa cible par deux sièges. Cela ne prive pas ses 10 députés de poser des questions ou d'intervenir dans les débats, mais ils doivent obtenir le consentement unanime de leurs pairs pour répondre à une déclaration d'un ministre ou du premier ministre ou obtenir une voix au sein d'un comité.

Les bloquistes n'étaient plus que trois à la fin du règne conservateur. Ils ont pourtant réussi à obtenir ce consentement unanime pour répondre à certaines déclarations. On soupçonne qu'à l'époque, l'acquiescement de bien des députés était motivé par le désir de laisser la même chance à la chef du Parti vert, Elizabeth May, qui n'avait que deux députés à la dissolution.

M^{me} May étant à Paris à la conférence des Nations unies sur le climat, des députés libéraux et néodémocrates ont rejeté, lundi, la demande de Rhéal Fortin de répondre au discours du Trône comme les autres chefs des partis d'opposition. Il y a une semaine, le Bloc a essayé la même fin de non-recevoir quand il a demandé la permission de répondre à une déclaration ministérielle sur le droit d'association des agents de la GRC.

S'étant fait dire que les questions financières seraient discutées après les Fêtes, les bloquistes ont tenté entre-temps de regrouper leurs ressources, une solution rejetée par l'administration parlementaire. Puis la mesquinerie a pris le dessus, les conservateurs et les néodémocrates refusant de partager l'antichambre des Communes réservée aux partis d'opposition.

Ce Parlement devait adopter un nouveau ton, favoriser la participation de TOUS les députés, faire la pédale douce sur la partisanerie. Les masques sont vite tombés, y compris du côté des libéraux puisqu'ils refusent maintenant de faire une place au Bloc au sein du comité spécial sur l'aide médicale à mourir.

Pour manifester leur mécontentement, les bloquistes ont d'abord refusé le consentement unanime nécessaire au décollage rapide pour finalement l'accorder hier, non pas pour donner raison au gouvernement, mais pour respecter l'importance de l'enjeu. Le leader parlementaire du gouvernement, Dominic LeBlanc, qui avait la veille tenté de faire porter aux bloquistes la responsabilité d'une éventuelle paralysie, ne les a pas remerciés. Avec une malhonnêteté intellectuelle toute partisane, il a invoqué le consentement unanime pour ne pas répondre à leurs demandes d'explications.

Le Bloc ne demande pas un droit de vote sur ce comité, mais uniquement celui d'y prendre la parole. Et ce ne serait pas un précédent. Il est arrivé par le passé que des petits partis soient associés à un comité spécial. Les autres partis font preuve d'une mauvaise foi affligeante dans cette affaire. À preuve, le gouvernement a accepté d'y ajouter un député supplémentaire du NPD (sans droit de vote), mais refuse une requête similaire du Bloc.

Au bout du compte, on aura un comité comptant cinq sénateurs non élus, mais aucun député bloquiste représentant plus de 800 000 Québécois. Un comité qui se penchera sur un enjeu qu'une seule province, le Québec, a étudié à fond. Une province qui a suivi un processus complètement dénué de partisanerie, qu'on cite sans cesse en exemple, mais qu'on n'a pas le courage d'imiter.

Un véritable exercice non partisan aurait exigé que toutes les formations, reconnues ou non, y soient associées, comme à Québec. Elizabeth May a d'ailleurs fait savoir, sur Twitter, qu'elle était d'accord avec le Bloc.

Selon le leader parlementaire du Bloc, Luc Thériault, le but de ses collègues et lui n'est pas d'obtenir des passe-droits, mais bien d'avoir les mêmes moyens que les députés des autres partis ont pour faire leur travail et représenter efficacement leurs électeurs. Si chaque vote compte et à la même poids, il doit en être de même des élus ainsi choisis.

Il faut croire que M. LeBlanc n'a pas bien lu les instructions contenues dans la lettre de mandat reçue du premier ministre. «Les députés doivent avoir les renseignements et les libertés nécessaires afin de remplir la plus importante partie de leur mandat: représenter leurs électeurs et veiller à ce que le gouvernement rende des comptes. Il vous appartient d'aider tous les députés à remplir ces responsabilités primordiales», y lit-on.

Défendre des droits et des principes n'est pas malaisé quand ils sont revendiqués par des gens qui logent à la même enseigne que soi. Le défi est d'y demeurer fidèle quand on est face à ceux dont on ne partage pas les idées. C'est là qu'on mesure la profondeur et la solidité des convictions d'une personne ou d'un gouvernement. Si M. LeBlanc ne rectifie pas le tir, on sera forcé de conclure que les belles paroles incluses dans sa lettre de mandat n'étaient finalement que du vent.

mcornellier@ledevoir.com



En poussant jusqu'au bout l'affrontement avec le FN, quitte à peindre celui-ci en parti fasciste, le président François Hollande érige celui-ci en adversaire principal.

AGENCE FRANCE-PRESSE

FRANCE

Le Front national aux portes du pouvoir

En obligeant ses candidats à se désister, François Hollande prépare-t-il secrètement la présidentielle de 2017?

CHRISTIAN RIOUX

Correspondant
à Paris

«S'ils me virent du PS, je m'en fous!» À 48 heures du second tour des élections régionales françaises qui se tiendra dimanche, le candidat socialiste dans le Grand Est, Jean-Pierre Masseret, ne décolère pas. Masseret est le candidat qui s'est fait retirer l'investiture socialiste parce qu'il a refusé d'obtempérer aux ordres de Paris lui intimant de se désister au profit de la droite (Les Républicains, LR) pour bloquer l'élection du candidat du Front national (FN). Il sera donc candidat dimanche quitte à faire élire Florian Philippot.

Le vieux militant socialiste de base qui fut ministre des Anciens Combattants sous Lionel Jospin n'en démord pas. «Je n'ai plus la sympathie de Solferino [siège parisien du Parti socialiste], certes, mais je suis toujours socialiste! [...] Non, je ne suis pas indigné, vous n'êtes pas indignés!» lance-t-il à ses partisans. On avait rarement vu une telle bronca chez les militants socialistes. Peu importe qu'il provoque la colère de sa base, l'appareil du parti a tranché, obligeant ses candidats à se retirer dans les deux régions où Marine Le Pen (Nord-Pas-de-Calais) et Marion Maréchal-Le Pen (PACA) risquent d'être élues dimanche.

En apparence, il s'agit donc de «faire barrage» au Front national et de ressusciter ce bon vieux «front républicain» auquel les socialistes appellent depuis 30 ans chaque fois que le FN s'approche du pouvoir. Mais cette fois, le geste pourrait avoir une autre signification, comme l'ont bien vu la plupart des analystes de la vie politique française.

Le coup d'après

Dans ce geste anodin se dessine en réalité la stratégie choisie par le couple Hollande-Valls pour la présidentielle de 2017. Hollande «joue le coup d'après», écrit *Liberation*. Pour le comprendre, il faut voir que la défaite essuyée dimanche dernier par les socialistes n'est pas si catastrophique qu'on pouvait s'y attendre. Avec 23% des voix à l'échelle nationale, un résultat obtenu de plus sans ses alliés d'extrême gauche, le PS est en mesure de conserver au moins trois grandes régions. Il pourrait même se maintenir dans la région phare de l'Île-de-France, où Claude Barto-

lonne (PS) affronte Valérie Pécresse (LR).

Mais, à plus long terme, ce désistement est une aubaine pour les socialistes. Car l'essentiel est ailleurs. En se désistant, le PS fait du FN la véritable opposition et se positionne comme le seul parti en mesure d'affronter Marine Le Pen aux présidentielles. Comme il semble de plus en plus évident que le FN, premier parti de France, se qualifiera pour le second tour des présidentielles, tout l'enjeu est en effet de savoir qui sera son adversaire.

«François Hollande joue-t-il la stratégie du pire?» se demandait David Revault d'Allonnes dans *Le Monde*. Chose certaine, le président a bien compris qu'il ne devait pas laisser retomber le regain de popularité que lui procuraient les attentats du 13 novembre.

En poussant jusqu'au bout l'affrontement avec le FN, quitte à peindre celui-ci en parti fasciste, voire nazi, quitte à évoquer la «guerre civile» comme le faisait vendredi Manuel Valls, il érige celui-ci en adversaire principal. Sans compter qu'il creuse les contradictions au sein de la droite traditionnelle.

Les Républicains écartelés

Nicolas Sarkozy ne s'était-il pas présenté comme le «meilleur rempart au FN» en 2014, lors de son retour précipité en politique? Même s'ils devaient remporter dimanche une majorité de régions, Les Républicains ne pourront sortir qu'affaiblis et divisés de ce scrutin. D'abord parce qu'ils n'ont pas fait reculer le FN, loin de là. Ensuite parce que Les Républicains n'ont pu rassembler 27% des voix et arriver seconds qu'en s'alliant dès le départ avec les centristes de l'UDI (Union des démocrates et indépendants) et même, selon les régions, au MoDem (Mouvement démocrate) de François Bayrou.

Depuis dimanche, la barque des Républicains prend l'eau de partout. Le candidat Xavier Bertrand (LR), qui affronte Marine Le Pen dans le Nord-Pas-de-Calais, a publiquement demandé à son chef de se «taire». La plupart des candidats ne veulent pas de Sarkozy dans leurs assemblées. Les modérés, comme Jean-Pierre Raffarin, et les centristes, comme Jean-Christophe Lagarde (UDI), ne cachent plus leur mécontentement.

Toujours à l'offensive, l'ancien président annonce déjà dans *Le Figaro* que, dès le lendemain de l'élection régionale, il formulera «un projet politique extrêmement fort». Autrement dit, il accentuera sa stratégie qui lui avait procuré la victoire en 2012 et qui consiste à s'approprier des thèmes du FN. Cette stratégie, qui séduit de moins en moins d'électeurs FN,

risque pourtant de faire éclater la droite. Si jamais, les candidats des Républicains ne parvenaient pas à l'emporter dimanche contre Marine Le Pen et Marion Maréchal-Le Pen, le parti pourrait être l'objet de déchirements dont l'issue serait difficile à prévoir.

Une demande d'ordre

À droite, le seul homme qui a félicité Jean-Pierre Masseret est le député des Yvelines et plume occasionnelle de Nicolas Sarkozy, Henri Guaino. «Sous couvert d'un discours moralisateur, François Hollande sacrifie les élus de son parti par pur cynisme et calcul politicien en vue de la présidentielle de 2017», dit-il.

Au cœur de ce débat, la France se déchire sur le sens à accorder au vote FN. Pour le politologue Jean-Yves Camus, il y a essentiellement dans ce vote «une demande d'autorité et d'identité» venue des classes populaires.

Mais, à gauche comme à droite, nombreux sont ceux qui sont convaincus que le vote FN est d'abord un vote raciste et xénophobe. Il faudrait donc construire autour de ces électeurs un cordon sanitaire leur interdisant d'influencer la politique française.

Visiblement, depuis 30 ans, cette stratégie n'a rien donné. C'est ce que disait en entrevue au *Figaro* le politologue de gauche Laurent Bouvet selon qui «crier "no pasaran!" ne suffit plus» notamment pour combattre ce qu'il appelle «l'insécurité culturelle» des classes populaires.

«Ce que nombre de responsables politiques mais aussi de journalistes ou même de chercheurs tentent de masquer ou d'oublier à long terme d'année resurgit régulièrement en pleine lumière, à travers le vote de nos concitoyens. Ce ne sont pas là des sondages ou des extrapolations, c'est l'expression démocratique du peuple.»

Le Devoir

MACRI

SUITE DE LA PAGE B 1

hausse des prix, et donc le mécontentement.

M. Macri a promis de ne pas toucher aux programmes d'aide sociale en faveur des plus démunis, en attendant de créer de nouveaux emplois. De façon progressive, il entend supprimer les subventions à l'énergie et au transport mises en place après la crise de 2001, qui font des tarifs argentins de gaz et d'électricité les plus bas au monde.

Affirmant ne pas être «un illuminé qui a toutes les solutions», M. Macri avait appelé à «un travail d'équipe». La composition du gouvernement reflète sa personnalité. Ingénieur et fils d'un capitaine d'industrie, il a choisi non pas des politi-

ciens, mais des représentants du secteur privé. «Un gouvernement de gestionnaires», dit-on à Buenos Aires. Le ministre des Finances, Alfonso Prat-Gay, ancien président de la Banque centrale et membre de la Coalition civique (centre gauche), a travaillé pour la banque d'investissement JP Morgan. Celui de la Production, Francisco Cabrera, a fait carrière au sein de la finance.

L'homme chargé de coordonner l'équipe économique, Gustavo Lopetegui, vient de la compagnie d'aviation Lan. Le ministre de l'Énergie, Juan José Luis Aranguren, ancien p.-d.g. de Shell Argentine, a précisé que la compagnie pétrolière YPF, renationalisée en 2012, resterait aux mains de l'État. M. Macri a intégré des personnes venant d'autres partis. Et il a maintenu à la tête du ministère de la Science et des Technologies Lino Barañano, nommé par Cristina Kirchner, afin d'assurer la continuité d'une poli-

tique appréciée par les chercheurs.

Un défi majeur est d'en finir avec la restructuration de la dette argentine. M. Macri est partisan de la négociation avec les créanciers, qui bloquent l'accès du pays aux financements internationaux. M. Prat-Gay a assuré que des émissaires se rendraient à New York, dès cette semaine, pour reprendre le dialogue et trouver une solution au conflit opposant depuis dix ans Buenos Aires et les fonds vautours, ces fonds d'investissement spéculatifs refusant toute restructuration de la dette, qui avait été acceptée par 93% des créanciers.

Les marchés ont accueilli avec enthousiasme l'élection de Mauricio Macri. Reste à savoir si les investisseurs sont prêts à revenir en Argentine malgré d'éventuelles turbulences.

Le Monde

PERSPECTIVES



CHRIS YOUNG LA PRESSE CANADIENNE

Un premier groupe de réfugiés syriens est arrivé à Toronto jeudi soir. Le jeune Ahmad Mazan Khabbaz en était fort heureux.

ACCUEIL HUMANITAIRE

Réfugiés et en bonne santé

L'arrivée massive de réfugiés syriens menace-t-elle l'accès aux soins de santé au Québec? Pas du tout, répondent tous ceux qui connaissent le réseau de santé — qui est pourtant à bout de souffle. Zoom sur les préparatifs d'accueil de 7200 survivants à l'horreur.

MARCO FORTIER

Dans la première moitié du XIX^e siècle, des centaines de réfugiés arrivent au Québec malades du choléra. Cette maladie hautement contagieuse peut tuer en quelques heures à peine. Une pandémie de choléra frappe partout dans le monde. D'autres maladies infectieuses, dont le typhus, sévissent dans ce qui est alors le Bas-Canada.

Le gouvernement crée une zone de quarantaine dans la Grosse Île en 1832. Tous les réfugiés qui arrivent par bateau via le Saint-Laurent doivent débarquer ici. Plus de 7500 personnes, en majorité des Irlandais, sont mortes dans l'île. Ces gens fuyaient la famine, ils venaient mourir du choléra ou du typhus sur les berges du Saint-Laurent; 5000 immigrants sont morts dans la Grosse Île uniquement en 1847.

Près de deux siècles plus tard, les réfugiés continuent de débarquer par milliers en sol québécois à la recherche d'une vie meilleure. L'arrivée de 7200 réfugiés syriens dans les 10 prochaines semaines fait croire à certains que le Québec — notamment le système de santé — est « débordé » par l'afflux de migrants. Ce n'est pas du tout le cas. On peut même dire que c'est « business as usual » pour la machine à accueillir les réfugiés. Le Québec et le Canada en ont vu d'autres, quand même!

« Je peux vous assurer que ce n'est pas un stress très, très significatif pour le réseau. Il n'y a vraiment, comme on dit couramment, rien là », a déclaré cette semaine le ministre Gaëtan Barrette.

Des vagues de réfugiés sont venues du Liban en 2006 (à cause de la guerre contre Israël) et d'Haïti en 2010 (après le tremblement de terre). De toute façon, bon an mal an, le Québec a reçu entre 4204 et 5020 réfugiés par année depuis 2010. Le plus grand contingent de réfugiés provient d'Haïti (17,1%), suivi de la Colombie, de la République démocratique du Congo, du Mexique et de l'Afghanistan.

Un médecin pour tous

Comme toujours, tous les réfugiés, peu importe d'où ils viennent, doivent voir un médecin dans les 72 heures suivant leur arrivée au pays. Des citoyens ont sursauté cette semaine, sur les réseaux sociaux et dans les tribunes téléphoniques, en apprenant qu'une clinique temporaire vouée aux réfugiés syriens prendrait place dans l'ancien hôpital Royal Victoria, sur les flancs du mont Royal.

Il est vrai qu'un million de Québécois cherchent désespérément un médecin de famille, selon les plus récentes estimations. Mais ceux qui craignent à mots couverts qu'on fasse un traitement de faveur aux réfugiés se trompent sur toute la ligne.

« Les réfugiés syriens n'ont pas de traitement de faveur. Simplement, comme le processus est accéléré et qu'il touche beaucoup de gens, le système a dû être un peu adapté », indique dans un courriel Damien Contandriopoulos, professeur titulaire de la Chaire de recherche — Politiques, connaissances et santé de l'Université de Montréal.

Bref, au lieu de parquer les réfugiés dans une file au milieu du fleuve, comme il y a 180 ans, on leur fait voir un médecin, souligne le professeur. On leur fait voir un médecin non seulement pour leur propre santé, mais pour celle de tout le Québec.

« L'optique est bien sûr d'aider les réfugiés,



KHAUL MAZRAAWI AGENCE FRANCE-PRESSE

Malgré les difficultés de l'exil, des moments de plaisir viennent agrémenter la vie dans un camp.

mais surtout de détecter des maladies infectieuses », explique la D^{re} Isabelle Leblanc, présidente du groupe Médecins québécois pour le régime public.

Une question de santé publique

Pour les prochaines semaines, l'hôpital Royal Victoria devient comme une « grosse clinique sans rendez-vous » pour les réfugiés, explique-t-elle. Dans le milieu, on indique que des médecins et des infirmières, dont plusieurs parlent arabe, se sont portés volontaires sur dizaines pour travailler à cette clinique, même durant le temps des Fêtes. Plus de 4000 interprètes ont aussi offert leurs services.

Les patients auront aussi un suivi psychologique. Plusieurs n'avaient pas vu de médecin depuis quatre ans. Leur pays est dévasté par la guerre.

Le but : détecter les maladies infectieuses comme la tuberculose, la rougeole ou la syphilis. Les réfugiés peuvent être admis au Canada même s'ils souffrent d'une maladie comme la tuberculose ou le sida, a expliqué Vito Vassallo, directeur des opérations à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. L'important est de les traiter pour protéger la santé publique, dit-il.

Les enfants recevront aussi tous les vaccins prescrits par les autorités de santé publique du Québec. Et les femmes enceintes auront un suivi. « Il faut aussi dépister les maladies comme le diabète et l'hypertension, qui nécessitent un suivi médical », dit Isabelle Leblanc.

Rien ne permet de croire que les réfugiés syriens sont plus malades que la moyenne de la population, a expliqué au *Devoir* Alain Boucard, gestionnaire de quarantaine à l'Agence de santé publique du Canada. Les Nations unies ne font état d'aucune épidémie dans les camps de réfugiés de Jordanie, du Liban ou de la Turquie, selon lui.

Tous les réfugiés ont passé une radiographie des poumons et un examen médical avant de quitter les camps. Ils sont aussi examinés à leur arrivée à l'aéroport Montréal-Trudeau.

Maintenant, les sans-statut

« Le Québec s'est engagé à accueillir des réfugiés. Il est normal qu'on les accueille convenablement », dit Paul G. Brunet, président du Conseil pour la protection des malades. Pour lui, les réfugiés sont des malades comme les autres.

Oui, l'accès à un médecin de famille est la plus grande inquiétude des Québécois en lien avec le réseau de santé. C'est la source de la moitié des plaintes des patients, selon lui. Il souhaite que l'État investisse dans l'accès à un médecin pour tous les malades, y compris les réfugiés. Paul G. Brunet dit même croire que les 678 millions promis par Ottawa pour accueillir les réfugiés syriens aideront l'ensemble des patients à voir un médecin.

La prochaine étape, c'est l'accès aux soins pour les gens en attente du statut de réfugié. Le gouvernement Harper a limité l'accès aux services de santé pour ces sans-statut. Les conservateurs voient dans ces demandeurs d'asile de possibles bénéficiaires de la générosité canadienne — et peut-être même des terroristes.

En juillet 2014, la Cour fédérale a déclaré que le resserrement des règles décrétées par le gouvernement Harper violait la Charte canadienne des droits et libertés. La nouvelle ministre fédérale de la Santé, Jane Philpott, s'est engagée à rétablir le financement pour les réfugiés en attente de statut.

D'ici là, ces sans-statut doivent se fier à la Régie de l'assurance maladie du Québec, qui a pris le relais pour payer certains soins. Et au sens civique de médecins qui acceptent de voir des patients sans être certains de se faire payer.

Le Devoir

D'où viennent les réfugiés depuis 2010 ?

Haïti	17,1%
Colombie	8,1%
RDCongo	7,4%
Mexique	7,3%
Afghanistan	5,9%
Irak	5,2%
Bhoutan	4,7%
Népal	3,0%
États-Unis	2,9%
Syrie	2,8%

Source : ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

L'homme déchu

MICHEL DAVID



Amir Khadir n'est pas le seul à ne pas reconnaître en Renaud Lachance cet homme droit et rigoureux qui n'hésitait pas à dénoncer vertement tous les errements dans ses rapports.

Il pouvait même arriver à l'ancien vérificateur général de se montrer exagérément pointilleux, comme la fois où il avait reproché ses dépenses « somptuaires » au président de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC), Jean-Guy Chaput, parce qu'il s'était payé une chambre à 1330 \$ à Cannes durant le festival du cinéma, alors qu'on sait que les prix y sont notoirement démentiels.

La ministre de la Culture de l'époque, Christine St-Pierre, dont les relations avec M. Chaput étaient orageuses, avait trouvé là un bon prétexte pour le congédier à peine quelques mois avant la fin de son mandat sans même lui donner la chance de s'expliquer.

Quel contraste entre la sévérité de M. Lachance envers l'ex-président de la SODEC et l'indulgence, pour ne pas dire la complaisance, dont il a fait preuve dans son appréciation des méthodes de financement du PLQ! La métamorphose est consternante.

La note de dissidence qu'il avait tenu à inclure dans le rapport de la Commission Charbonneau laissait déjà perplexe. Après tous ces témoignages plus probants les uns que les autres, comment un homme aussi perspicace pouvait-il nier l'existence d'un lien à tout le moins indirect entre le financement des partis politiques et l'octroi des contrats publics, alors que ce lien sautait aux yeux de tous.

◆ ◆ ◆

Les dernières révélations des collègues de l'émission *Enquête* sont encore plus troublantes. Les annotations de M. Lachance en marge d'une version préliminaire du chapitre sur le financement des partis, de même que les passages qu'il souhaitait voir effacer, donnent l'impression qu'il voulait faire disparaître du rapport les éléments de preuve qui infirmaient ses propres conclusions.

Soit, le mandat de la Commission n'était pas d'épingler les coupables, mais de découvrir les « stratagèmes ». A cet égard, les témoignages qui ont permis d'établir que l'ex-ministre des Affaires municipales, Nathalie Normandeau, avait utilisé son pouvoir discrétionnaire pour

majorer les subventions permettant la réalisation de projets très lucratifs pour le groupe Roche, gros contributeur à la caisse libérale, étaient très éclairants.

Comment M. Lachance pouvait-il juger « non nécessaire » de souligner dans le rapport les liens presque filiaux qui unissaient le chef de cabinet de M^{me} Normandeau, Bruno Lortie, et l'ex-ministre Marc-Yvan Côté, alors vice-

président de Roche? M^{me} Normandeau elle-même a trouvé cette relation si coupable qu'elle a prétendu qu'ils avaient fricoté dans son dos.

Pourquoi aurait-il fallu rayer l'affirmation selon laquelle les sollicitations à cotiser étaient devenues particulièrement pressantes sous la gouverne de Jean Charest, alors que ses ministres ont reconnu d'emblée qu'on leur avait fixé un objectif de 100 000 \$ par année? S'il y a quelque chose de « ridicule » dans cette histoire, c'est bien l'entêtement de M. Lachance à vouloir nier l'évidence.

◆ ◆ ◆

Le ton des courriels échangés entre les deux commissaires ne laisse aucun doute sur l'acrimonie de leurs relations. Manifestement, la juge Charbonneau tombait sur les nerfs de son collègue. Peut-être croyait-il qu'elle faisait une sorte de *power trip* et qu'il lui fallait tempérer les ardeurs de cette justicière autoproclamée qui s'était donnée pour mission de nettoyer les écuries d'Augias.

Il y a toutefois une grande différence entre la mesure et la censure. Peu importe leurs sentiments personnels, M. Lachance aurait dû faire sienne la réflexion que lui a transmise M^{me} Charbonneau : « Notre devoir va au-delà de nos différends. »

Elle n'avait pas besoin de lui rappeler que sa dissidence occulterait complètement le contenu du rapport. L'ancien vérificateur général, dont les rapports donnaient toujours lieu à une importante couverture médiatique, savait parfaitement comment réagirait la presse et il a agi en conséquence.

Il est clair que l'auteur de la fuite dont les collègues d'*Enquête* ont bénéficié voulait s'assurer que les détails de ce sabotage seraient étalés sur la place publique. Les libéraux peuvent toujours crier à la démagogie, mais Bernard Drainville a simplement fait écho à ce que plusieurs se demandent aujourd'hui : est-ce qu'on a dépensé 45 millions simplement pour blanchir le PLQ?

La Loi sur les commissions d'enquête reconnaît aux commissaires la même immunité et les mêmes privilèges que les juges de la Cour supérieure. En vertu du principe de la séparation des pouvoirs, on ne peut pas les contraindre à comparaître devant une commission parlementaire, ce à quoi les libéraux s'opposeraient de toute manière.

Il demeure que dans l'état actuel du dossier, les apparences pèsent lourdement contre M. Lachance. Dans son propre intérêt, il devrait trouver le moyen de s'expliquer. Autrement, il traînera à jamais la triste image d'un homme déchu.

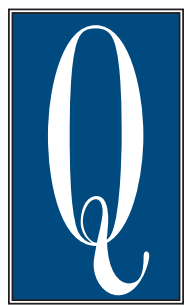
mdavid@ledevoir.com

ÉDITORIAL

COMMISSION CHARBONNEAU

Rien à faire

Si la commission Charbonneau avait été créée pour de strictes raisons judiciaires, elle n'aurait pas eu lieu d'être: il y avait déjà, comme ne cessait de le répéter le gouvernement Charrest, des enquêtes de police pour s'en prendre aux magouilles dans le milieu de la construction. Son rôle à elle était bien plus large: restaurer la confiance. Quatre ans plus tard, la mission est en train d'échouer.



JOSÉE BOILEAU

Quand la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction est lancée en 2011, il règne au Québec un climat de scepticisme pour les uns, de peur pour les autres, et un formidable cynisme envers la classe politique. On apprendra en quatre ans de travail que tout cela avait des fondements. De nous l'avoir fait voir, d'avoir permis certains redressements, c'est une grande réussite de la Commission.

Celle-ci n'a toutefois pas toujours été à la hauteur des attentes: négligeant des témoins-clés ou les recevant à huis clos; s'attardant longuement à des volets (ah, les syndicats!) ou en escamotant; traitant certains avec égard, ainsi de Nathalie Normandeau, en houspillant d'autres, dont l'un des tout premiers témoins, Jacques Duchesneau, qui dès juin 2012 avait osé y dénoncer avec force «l'argent sale» des partis politiques. Se souvient-on des remous que ses propos avaient causés?

Bouclons la boucle, c'est encore sur le financement des partis politiques que la Commission achoppe. Le sujet même qu'il fallait, vu l'état d'esprit du Québec, traiter avec encore plus d'attention, sans naïveté, que le reste. D'où l'impact dévastateur de la dissidence du commissaire Renaud Lachance et maintenant des révélations de l'émission *Enquête*.

Certains voudraient n'y voir qu'une anecdote sur des relations tendues qui auraient dû rester privées, ou encore une démonstration de méthodes de travail différentes entre la juriste France Charbonneau et le comptable Lachance. Au contraire, *Enquête* touche au fond du problème: dans ses fondements publics comme dans ses interventions préliminaires, la dissidence de M. Lachance ne s'appuie sur aucun argument sérieux. Il flotte même un air d'aveuglement volontaire sur certains des commentaires qu'il utilise pour faire rayer de grands pans du chapitre consacré au financement des partis provinciaux.

Le ton acrimonieux qu'il emploie à l'endroit de la juge Charbonneau est par ailleurs des plus troublants: il tranche avec les habitudes de la magistrature, témoigne d'une condescendance inacceptable envers celle qui est chef de la Commission, et apparaît comme une manière de miner sa crédibilité aux yeux mêmes du personnel qui les entoure. Et comme par ricochet, c'est la crédibilité même de la Commission que la dissidence de M. Lachance a finalement mise publiquement en cause, on comprendra l'envie de plusieurs de l'entendre s'expliquer.

Mais cela ne pourra venir que de son propre chef. Qu'elles reposent sur la contrainte ou la conviction, les exigences posées par le Parti québécois et la Coalition avenir Québec font dangereusement fi d'un principe fondamental: le législatif ne peut rien commander au pouvoir judiciaire. Cela inclut M. Lachance qui, en tant que commissaire, avait droit à l'immunité et aux privilèges d'un juge de la Cour supérieure, selon la Loi sur les commissions d'enquête.

Peut-on contester ces juges? Oui, devant le Conseil canadien de la magistrature, mais seulement sur leur conduite, pas sur leurs décisions, auxquels un rapport peut être assimilé. Contester le rapport lui-même? Mais à quel titre? Les deux commissaires s'entendent sur les recommandations... qui de plus ne sont pas contraignantes. Agir est donc impossible. Ne reste que les individus, et leur conscience. Et le droit de critiquer.

RAPPORTS QUÉBEC-OTTAWA

Nouvelle ère?

Bien sûr, voir nos chefs de gouvernement vivre un moment d'harmonie fait plaisir. La bonne entente à quelque chose de contagieux. Et celle qui transparaissait vendredi à Québec entre Justin Trudeau et Philippe Couillard avait quelque chose d'authentique. Pour l'instant, il peut être tentant, donc, de croire à cette «nouvelle ère» de collaboration dont a parlé le nouveau premier ministre fédéral.

Bien sûr aussi que, comme dans toutes les démocraties, et a fortiori dans les fédérations — où les ordres sont placés en concurrence les uns avec les autres —, les débats à venir vont finir par mettre Québec et Ottawa en tension. La vie politique ne peut perpétuellement emprunter que des «voies ensoleillées». Déjà, sur l'aide médicale à mourir, Justin Trudeau a dû désamorcer une situation qui aurait pu conduire à un affrontement.

Combien de «nouvelles ères» de collaboration Québec-Ottawa annoncées dans le passé ont abouti avec le temps à des impasses déplorables? Dans les années 1980, ce fut l'axe Bourassa-Mulroney qui s'ouvrit dans l'euphorie du lac Meech et s'abîma dans l'échec référendaire de l'accord de Charlottetown. À partir de 2006, la promesse d'un «fédéralisme d'ouverture» par Stephen Harper raviva certains espoirs. Mais après de modestes avancées (représentation à l'UNESCO, élimination partielle du déséquilibre fiscal), la collaboration cessa. En 2012, le ministre des Relations intergouvernementales Yvon Vallières semblait carrément désespéré: «On dirait qu'Ottawa nous a oubliés.»

Grand contraste avec la phrase de Philippe Couillard de vendredi: «Nous avons senti beaucoup d'écoute active sur beaucoup de sujets.» Réussira-t-on à dépasser ce stade de l'écoute pour aboutir à celui des réalisations? L'attitude d'Ottawa sur le Sénat n'augure rien de bon: il a cédé à l'unilatéralisme en décrétant un nouveau mode de nomination. Dans sa lettre du 21 août adressée à Philippe Couillard, M. Trudeau avait pourtant écrit: «Il nous faut constamment revenir à l'esprit fédéral: cette idée que nous devons travailler ensemble.» Véritable programme de cette «nouvelle ère», cette lettre du 21 août est loin des grandes ambitions des deux autres «nouvelles ères» évoquées plus haut. Mais elle comporte des promesses sur les transferts et la pérennité, entre autres, qui mettront assurément à l'épreuve l'esprit de collaboration des deux premiers ministres. Espérons seulement que M. Couillard choisira de défendre les intérêts du Québec plutôt que de maintenir, à coups de compromissions, la belle harmonie.

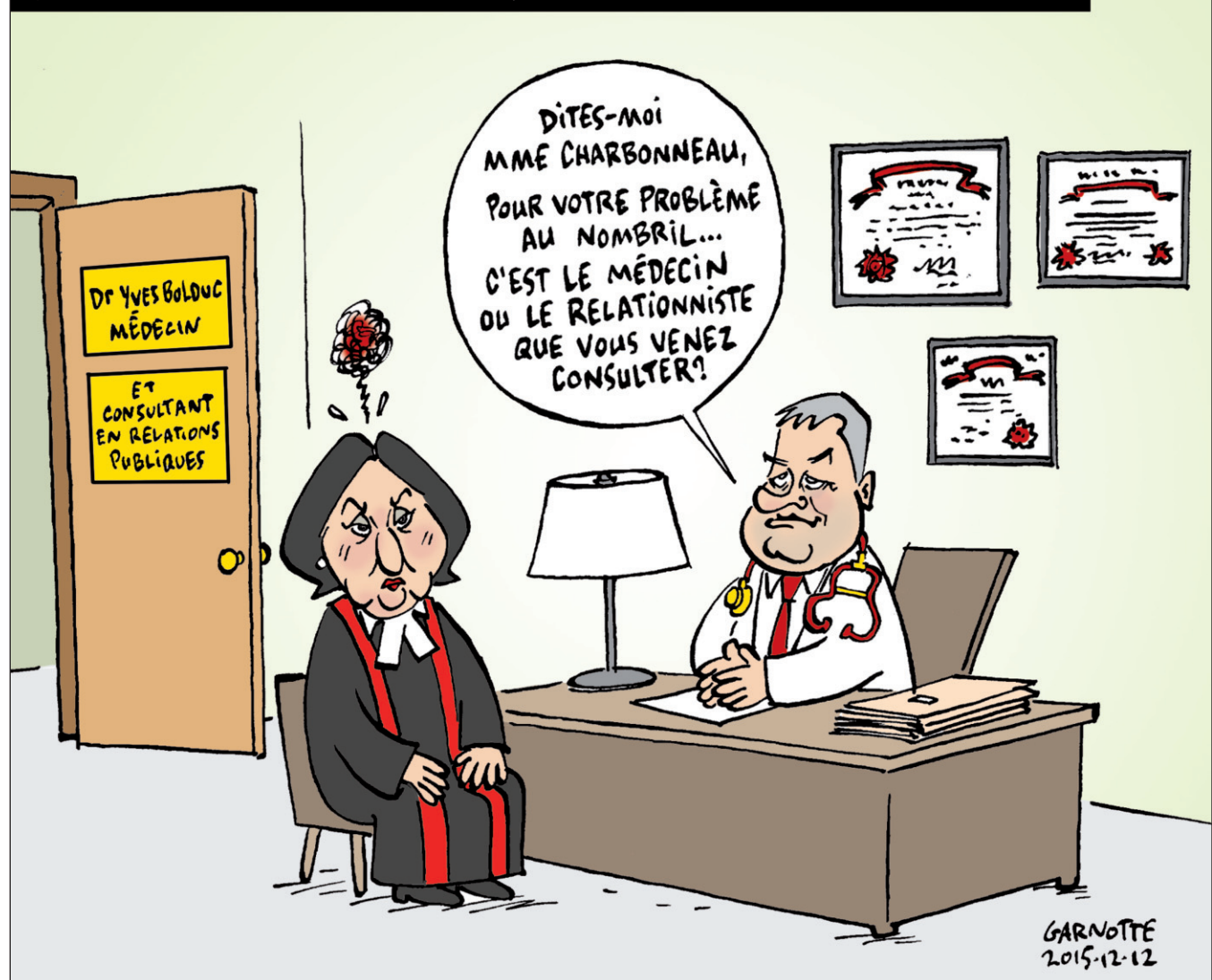
Grand contraste avec la phrase de Philippe Couillard de vendredi: «Nous avons senti beaucoup d'écoute active sur beaucoup de sujets.» Réussira-t-on à dépasser ce stade de l'écoute pour aboutir à celui des réalisations? L'attitude d'Ottawa sur le Sénat n'augure rien de bon: il a cédé à l'unilatéralisme en décrétant un nouveau mode de nomination. Dans sa lettre du 21 août adressée à Philippe Couillard, M. Trudeau avait pourtant écrit: «Il nous faut constamment revenir à l'esprit fédéral: cette idée que nous devons travailler ensemble.» Véritable programme de cette «nouvelle ère», cette lettre du 21 août est loin des grandes ambitions des deux autres «nouvelles ères» évoquées plus haut. Mais elle comporte des promesses sur les transferts et la pérennité, entre autres, qui mettront assurément à l'épreuve l'esprit de collaboration des deux premiers ministres. Espérons seulement que M. Couillard choisira de défendre les intérêts du Québec plutôt que de maintenir, à coups de compromissions, la belle harmonie.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910 > FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédactrice en chef JOSÉE BOILEAU
Vice-présidente, développement CHRISTIANNE BENJAMIN
Vice-présidente, ventes publicitaires LISE MILLETTE
Directeur des finances STÉPHANE ROGER
Directrice de l'information MARIE-ANDRÉE CHOINARD
Adjoints NELLIE BRIÈRE, PAUL CAUCHON, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, DOMINIQUE RENY, LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur de la production CHRISTIAN GOULET

YVES BOLDUC DEVIENT CONSULTANT POUR UNE FIRME DE RELATIONS PUBLIQUES...



LETTRES

L'école alternative

En réponse à la lettre de Mme Boisvert ce matin du 10 décembre.

Ce genre de réflexion est exactement ce qui mène au *statu quo* depuis plusieurs années au Québec. Je suis moi-même issue de parents très instruits, et diplômée d'une école alternative de quartier «favorisé» dans Notre-Dame-de-Grâce. Mes parents cherchaient justement une «alternative» à l'école traditionnelle publique. Ils le voyaient déjà il y a plus de 30 ans, elle ne répondait pas à leurs attentes. N'est-ce pas justement le problème actuel de l'école publique? Sa non-remise en question et son non-questionnement: en 2015, répond-elle réellement aux besoins de ses jeunes élèves et de leurs parents? S'il y a bien un environnement qui favorise l'engagement des parents, c'est bien justement dans ces

écoles alternatives. À mon tour, pour mes enfants, je choisis l'école alternative.

Véronique Côté
Montréal, le 10 décembre 2015

Un moratoire et bien plus

La Communauté métropolitaine de Québec est sur le point d'établir un moratoire de 90 jours sur toute construction résidentielle dans le bassin versant au nord du lac Saint-Charles. La protection de la principale prise d'eau de Québec est la raison évoquée par le maire Labeaume. Quiconque a assisté à la lente agonie du lac depuis plus de 30 ans n'est pas surpris de cette décision.

Comme résidant de Québec, j'applaudis à ce moratoire, car boire de l'eau provenant des usines d'épuration des eaux surchargées de Stoneham et Lac-Delage et des fuites d'un grand nombre de fosses septiques non

conformes ne me réjouit pas du tout.

Une autre bonne raison pour justifier la limitation du développement au nord de Québec a trait aux conséquences environnementales de l'étalement urbain. Chaque fois qu'une nouvelle maison se construit dans l'arrière-pays, c'est une ou deux voitures qui s'ajoutent sur les routes menant vers Québec, et ce, matin et soir. Ce phénomène est très structurant, car une fois la maison construite c'est pour une centaine d'années que se feront sentir les conséquences.

À l'heure où tous se sentent concernés par la production de gaz à effet de serre et les changements climatiques, il faut agir énergiquement, et ce n'est pas seulement un moratoire qui s'impose, mais une cessation du développement dans ces zones éloignées.

Pascal Grenier
Le 9 décembre 2015

REVUE DE PRESSE

Trudeau et la stratégie du papier glacé

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Justin Trudeau cartonne sur papier glacé. De longs portraits de lui publiés cette semaine dans deux des plus prestigieuses magazines américains — le *New York Times Magazine* et *Vogue* — sont venus illustrer l'intérêt que suscite le premier ministre au sud de la frontière.

«*Trudeau's Canada, Again*», titre le reportage du *NYTM*. La photo principale présente le PM dans une pose typique des reportages sur les coulisses de la politique américaine: assis dans un fauteuil de cuir de son bureau, Trudeau prétend passer un coup de fil le sourire aux lèvres. L'article présente son élection comme un changement de cap profond pour le Canada, un retour aux valeurs ayant défini le règne de son père — d'où le titre.

Trudeau est charmant et semble réellement incarner la politique à la «*Sunny Ways*» qu'il met de l'avant, note l'article. Mais le jeune politicien cherche encore ses marques, le bon ton, les bons gestes, la bonne posture.

Le journaliste souligne la volonté de Justin Trudeau de marquer une rupture avec les années Harper: ça commence dans son espace de travail, où le premier ministre entend semble-t-il réinstaller le bureau de son père, moins massif que celui de type «*bulldog*» de Stephen Harper. Il mettra aussi un plus grand sofa pour «avoir de vraies discussions» avec ceux qui passeront là.

L'élection du 19 octobre a été une «*lutte existentielle*» sur ce que représente le fait d'être Canadien, dit le *NYTM*. C'était la vision de Harper (nous vivons dans un monde de conflits), face à celle de Trudeau (les différences culturelles font la force du Canada), résume-t-on.

Le *Times* souligne à quel point Stephen Harper a bâti sa carrière politique autour de l'idée de défaire l'héritage des années Trudeau père, tant à l'étranger qu'au Ca-

nada: sa défaite aux mains du fils a dû être douloureuse. Inversement, Justin Trudeau semble vouloir tout faire pour imprimer le rejet le plus clair possible des politiques conservatrices. On évoque le cabinet parlementaire, les scientifiques démuselés, les hausses d'impôt pour les plus riches...

Justin Trudeau est présenté comme un homme qui était «*remarquablement pas remarquable*» lorsqu'il est arrivé en politique: un noceur peu sérieux qui n'avait rien de son père. Mais il a monté les échelons en misant sur ses forces — le charisme et la puissance des symboles, notamment.

Vogue

Le reportage du *Vogue* est beaucoup plus à la sauce... *Vogue*. Ce sont d'ailleurs les deux photos accompagnant l'article qui ont le plus fait jaser cette semaine. Tous l'ont noté, les clichés du photographe Norman Jean Roy sont remarquables dans leur composition. On y voit Justin Trudeau dans un portrait noir et blanc très texturé, le politicien captant la lumière avec l'aisance d'un acteur. Sinon, il est saisi au milieu d'une étreinte langoureuse avec son épouse, Sophie Grégoire-Trudeau, qui porte la robe d'un designer célèbre. Des photos peu fréquentes pour des politiciens, s'il faut le noter.

Le portrait s'attarde d'ailleurs aux qualités «*people*» de Justin Trudeau: son amour des égoportraits, son aisance avec le public, son style décontracté et soigné qui détonne dans un monde de politiciens en soutiers noirs anonymes, indique *Vogue*. Le magazine rappelle ses origines, son enfance, les drames de la famille Trudeau, sa rencontre avec Sophie. Il souligne lui aussi que Justin Trudeau ne fait pas partie des politiciens à la Barack Obama, qui ont impressionné dès leurs débuts. Au final, on esquisse son programme politique (changements climatiques et ouverture aux réfugiés, notamment) autour d'une description de l'homme.

Jouer le jeu

Les deux portraits ont suscité toutes sortes de commentaires, bons et mauvais, notait jeudi le chroniqueur Simon Houpt dans le *Globe and Mail*. Plusieurs ne pardonneront jamais à Trudeau d'avoir de si beaux cheveux, dit-il en dérision. Mais au-delà de l'intérêt «*people*» que soulève Trudeau — par son look, par ses origines —, Houpt trouve normal qu'il se prête à ce genre de jeu.

D'une part, il profite d'une rare vitrine internationale pour lancer le message que le Canada vient de changer de gouvernement... et de code de valeurs politiques. La stratégie du papier glacé a ses vertus et il l'exploite: Trudeau a cette «*intelligence intuitive*» qui lui permet d'utiliser à sa faveur les possibilités des médias sociaux comme Instagram, écrit Houpt.

Sur le site de *iPolitics*, Michael Harris pourfend les conservateurs qui ont critiqué le clan Trudeau (surtout pour le reportage de *Vogue*). Il faut vraiment aimer les enjeux de fond pour se préoccuper de l'origine de la robe de la femme du premier ministre, dit-il. Harris n'est toutefois pas étonné: il voit chez les conservateurs de l'opposition les mêmes travers qu'à l'époque où ils étaient au pouvoir, le même goût pour les attaques personnelles.

Le dossier des nounous des enfants Trudeau le montre bien, dit-il: même la Fédération canadienne des contribuables reconnaît qu'il n'y a aucun impact financier pour les Canadiens. N'empêche que les conservateurs continuent d'enfoncer ce clou. Les faits ne les encombrant pas plus maintenant qu'avant, écrit Harris. Ce parti demeure totalement harperien dans son approche et son attitude. Il y a plus de contenu dans un biscuit chinois que dans leurs «*diatribes*», dit-il.

Le Devoir

Les articles originaux sont liés aux versions numériques de ce texte.

IDÉES

Quand la violence policière tue

Nous en avons assez des enquêtes partiales des corps policiers, mais le Bureau des enquêtes indépendantes, toujours inactif, n'est pas sans lacunes

SAMIR SHAHEEN-HUSSAIN

Militant pour la justice sociale et pédiatre urgentiste, professeur adjoint en médecine à McGill.

Alexandre Popovic, Anne-Marie Gallant, Nazila Bettache et Raven Dumont-Maurice ont contribué à la rédaction de ce texte.

Dans mon travail quotidien aux urgences pédiatriques, je vois les effets néfastes des diverses formes de violence structurelle — capitaliste, coloniale, patriarcale, hiérarchique — sur les jeunes. Les impacts de cette violence systémique sur la population m'ont poussé à militer dans des mouvements pour la justice sociale, notamment contre la violence et l'impunité policières.

Donc, lorsqu'une amie m'a informé que son cousin, Brandon Maurice, un adolescent de Maniwaki, avait été tué par balle par un agent de la Sûreté du Québec (SQ) tôt le matin du 16 novembre, j'étais sous le choc, et enragé. La violence gratuite causant un décès à la suite d'une intervention policière — que la victime soit jeune ou plus âgée — est simplement révoltante.

Le décès de Brandon est passé presque inaperçu dans les médias. Pourtant, un jeune de 17 ans tué par la police dans le cadre d'une intervention routière banale est une nouvelle qui mérite d'être relayée, surtout lorsqu'on considère l'histoire de violence policière au Québec, où plus de 50 personnes (marginalisées pour la plupart) sont mortes dans le contexte d'interventions policières depuis 2005.

Que l'enquête entourant la mort de Brandon soit confiée au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) n'est rien de moins que scandaleux! Ces enquêtes étant foncièrement partiales, nous risquons de ne jamais savoir ce qui s'est réellement passé. Pour quelle raison la police est-elle intervenue? Pourquoi avoir entamé une poursuite policière? Pourquoi le policier a-t-il dégainé son arme? Pourquoi a-t-il tiré? Lorsque Bruno Jolivet, l'oncle de Brandon, affirme qu'on «est censé avoir des gens pour nous protéger, pas pour nous tuer!», la question qu'il soulève est: «Qui nous protège de la police?» La famille et les amis de Brandon ont probablement beaucoup d'autres questions méritant des réponses claires. Bien que celles-ci ne ramèneront pas Brandon à la vie, leur absence ne rajoutera que de la rancœur à leur deuil. Une enquête publique indépendante et transparente serait un point de départ.

Dix ans plus tard

Le décès de Brandon est survenu presque dix ans jour pour jour après le décès d'Anas Bennis, un jeune homme de 25 ans tué par le SPVM dans le quartier de Côte-des-Neiges, le 1^{er} décembre 2005. Les plaies pour une famille commencent à peine à cicatiser que le cauchemar d'une autre commence.

Je fus engagé dans la Coalition Justice pour Anas durant sa campagne publique (2007-2012). La famille Bennis demandait simplement une enquête publique, exhaustive et indépendante pour éclaircir les circonstances mystérieuses entourant le décès d'Anas afin qu'elle puisse faire son deuil. En guise de réponse, elle s'est butée constamment à un traitement méprisant. Après une campagne publique acharnée, une enquête du coroner fut octroyée en 2008.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La violence gratuite causant un décès à la suite d'une intervention policière est simplement révoltante.

Elle s'est déroulée en 2011, mais seulement après que la Ville de Montréal et la Fraternité des policiers et policières de Montréal ont échoué à la faire annuler en cour!

Cependant, l'enquête du coroner n'a jamais remis en question l'enquête policière menée par le Service de police de la Ville de Québec (SPVQ). Les agents impliqués n'ont pas été contre-interrogés sur leur version des faits. De plus, la coroner n'a jamais pris en considération le rôle potentiel joué par le profilage racial et religieux dans l'action des policiers.

Pourtant, la procédure d'enquête appliquée au Québec lors d'incidents impliquant des policiers a été maintes fois critiquée pour son manque d'impartialité, d'imputabilité, de transparence et de crédibilité, notamment par la protectrice du citoyen du Québec. L'omertà qui existe au sein des forces policières rend futiles leurs enquêtes et n'assure en aucun cas que justice soit rendue. Le SPVM, le SPVQ et la SQ sont les corps policiers chargés des enquêtes sur les incidents de décès impliquant la police au Québec; ils ne sont pas des exceptions à cette tendance.

L'enquête policière du SPVM à la suite du décès, l'année passée, de Nicholas Thorne-Belance, âgé de 5 ans, illustre cette réalité. Nicholas était avec son père en voiture quand ils ont été happés par une autopatrouille banalisée de la SQ roulant à une vitesse deux fois supérieure à celle permise. Initialement, aucune accusation n'a été portée. L'impunité inhérente à cette décision a soulevé la colère de la famille et l'indignation de la population. Le mandat de réviser l'enquête a été confié à un comité sans poli-

ciers, ce qui a éventuellement abouti à une accusation criminelle contre le policier fautif.

Plusieurs croient que le Bureau d'enquête indépendant (BEI) — créé en 2012, mais toujours inactif — est une solution. Cependant, le BEI a des lacunes, notamment le fait que d'anciens agents de la police feront partie des équipes d'enquête.

Enjeu de santé publique

Nous devons avoir une tolérance zéro pour les bavures policières. Le prix à payer — la vie humaine — est trop cher. Le milieu militant qui lutte contre la violence policière a soulevé depuis des années les impacts que celle-ci a sur les individus et les communautés marginalisées. Plusieurs prônent carrément le désarmement des forces policières dans une optique de justice sociale.

Les réalités économique, politique et sociale ont des impacts tangibles sur la santé, le bien-être et la dignité. Aux États-Unis, le mouvement Black Lives Matter a poussé des intervenants à voir la violence policière comme un enjeu de santé publique. Nous devons entamer cette discussion ici, afin que les contextes économique et sociopolitique dans lesquels les interventions policières se déroulent soient abordés. Plutôt que de se fier à des enquêtes policières bidon, notre société pourrait mieux prévenir les bavures policières en cernant la violence structurelle et les injustices systémiques en amont et en s'y attaquant. On ne peut tout simplement pas se permettre que des jeunes comme Anas Bennis, Nicholas Thorne-Belance, Brandon Maurice et beaucoup trop d'autres continuent de mourir aux mains de la police.

Le vide juridique de l'aide médicale à mourir

Québec doit terminer ses devoirs

MICHAËL LESSARD

Étudiant au Barreau du Québec

Alors qu'il célèbre l'entrée en vigueur de sa Loi concernant les soins de fin de vie cette semaine, le gouvernement du Québec doit terminer ses devoirs et éliminer une incertitude juridique quant à l'application de cette loi.

Il y a un peu moins d'un an, le 6 février dernier, le plus haut tribunal au pays, la Cour suprême, a autorisé l'aide médicale à mourir. Plus précisément, elle a déclaré inopérantes la disposition du Code criminel interdisant à toute personne de consentir à ce que la mort lui soit infligée et celle prohibant à quiconque d'aider une personne à se donner la mort. Ce faisant, la Cour suprême a été plus permissive que la loi québécoise ne semble l'être présentement. Ceci place dans une situation juridique indéterminée les patients qui peuvent avoir accès à l'aide médicale à mourir selon la

« La Cour suprême a été plus permissive que la loi québécoise ne semble l'être présentement »

Cour suprême, mais pas selon la loi québécoise.

La différence entre le jugement de la Cour suprême et la loi québécoise sur l'aide médicale à mourir réside dans le critère de la « fin de vie ». En effet, la Loi concernant les soins de fin de vie du Québec exige, à l'article 26 (3), qu'une personne soit en fin de vie avant de pouvoir présenter une demande d'aide médicale à mourir. À l'inverse, la Cour suprême n'impose pas ce critère. Selon elle, l'aide médicale à mourir doit être accordée à un adulte capable qui (1) consent à mettre fin à sa vie et qui (2) « est affecté de problèmes de santé graves et irrémédiables lui causant des souffrances persistantes qui lui sont

intolérables au regard de sa condition ». Or, rien n'est plus incertain que la manière dont le gouvernement, les médecins et les tribunaux concilieront le jugement de la Cour suprême avec leur application et leur interprétation de la loi québécoise.

Qu'arrivera-t-il donc aux patients aux prises avec une maladie dégénérative fatale qui ne sont pas « en fin de vie »? C'est le cas de personnes atteintes de la sclérose latérale amyotrophique (SLA). Lorsqu'une de ces personnes souffrira à un point tel qu'elle considérera sa vie comme intolérable, le programme québécois d'aide médicale à mourir la refusera-t-il? Cette personne sera-t-elle obligée

de traîner sa cause devant les tribunaux, en plus de vivre avec sa maladie? D'autant plus que les tribunaux pourraient ultimement interpréter la « fin de vie » de manière large et libérale afin de se conformer au jugement de la Cour suprême. Au fond, qu'est-ce que la « fin de vie »? À partir de quel moment tombe-t-on en « fin de vie »? La loi québécoise demeure silencieuse sur l'interprétation à donner à cette expression. Elle ouvre ainsi la porte à une analyse possiblement décalée du jugement de la Cour suprême par les médecins.

Il reste donc une zone d'ombre que les tribunaux devront tôt ou tard éclairer. Le gouvernement du Québec doit s'exprimer dès maintenant sur la question afin d'éviter un processus judiciaire long, coûteux et souffrant aux patients atteints d'une maladie dégénérative. Alors seulement le gouvernement Couillard pourra prétendre qu'il n'y a pas de vide juridique sur l'aide médicale à mourir au Québec.

La loi sur la prostitution doit être abrogée!

TEXTE COLLECTIF*

Alors que des groupes antidroits célèbrent la première année d'application de la loi fédérale sur la « Protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation » et interpellent le gouvernement fédéral pour que celui-ci aille encore plus loin, il nous importe de faire le point sur ladite loi.

Violence, clandestinité et stigmatisation renforcée, augmentation des pratiques sexuelles à risque, dégradation des rapports avec les forces policières, peur de dénoncer les clients violents, précarité induite par une pression à la baisse sur les tarifs: voilà quelques-uns des effets néfastes de cette loi. Il faut le dire, cette loi ne criminalise pas le travail du sexe, mais toutes les mesures de sécurité sont criminalisées: interdiction pour les travailleuses et travailleurs du sexe (TDS) de travailler ensemble et à l'intérieur, de communiquer clairement avec les clients, en plus de criminaliser ces derniers.

À l'instar de l'Organisation mondiale de la santé, de l'ONUSIDA, du Programme des Nations unies pour le développement, de l'ONU-Femmes, de l'Organisation internationale du travail, de Human Rights Watch, d'Amnistie internationale, nous soulignons que la pénalisation du travail du sexe et par conséquent des clients renforce la précarité des conditions de travail des TDS. Par ailleurs, comme le souligne le SEFPO, les femmes autochtones, plus que toutes autres, sont particulièrement victimes des approches prohibitionnistes.

Notre gouvernement canadien, responsable du droit criminel, doit regarder de plus près les avis étayés des groupes susmentionnés (voir la liste des signataires) qui proposent une analyse planétaire non partisane et transversale de la prostitution. Une analyse qui prend en compte pauvreté, sexisme, racisme, colonialisme, homophobie et transphobie. Nous espérons donc que M. Trudeau résistera aux groupes refusant obstinément de tenir compte de ces avis et des paroles, des besoins et des solutions exprimés par l'ensemble des premières concernées. Mais surtout, nous nous attendons à ce que notre premier ministre respecte la décision de la Cour suprême du Canada, soit la décriminalisation du travail du sexe.

Mondialement, de nombreuses TDS bravent la stigmatisation quotidiennement, afin de défendre leurs droits fondamentaux. Elles exigent égalité, sécurité, dignité, santé et solidarité, ni plus ni moins. Bien qu'une minorité prohibitionniste soucieuse de défendre une vision manichéenne de la prostitution monopolise le débat public, nous croyons qu'il est impératif de se pencher sur l'importance de tenir compte de l'expérience et de l'expertise des premières concernées, qui sont les mieux placées pour exprimer la diversité de leurs propres expériences et définir les solutions politiques les plus appropriées à leur propre bien-être.

Après une décennie de politiques conservatrices, le premier ministre Trudeau semble incarner le vent de changement dont les TDS canadiennes avaient grandement besoin. Ce nouveau gouvernement saura, nous l'espérons, instaurer un état de droit concordant avec les décisions de la Cour suprême et honorant notre Charte des droits et libertés. Parce que nous sommes en 2015. Parce que les droits à la vie, à la santé, à la sécurité et à la dignité, ça concerne aussi les TDS.

*Marylie Savoie, travailleuse du sexe, porte-parole de l'APAQ (Action Putes et Alliés.e.s Québec); Anna-Louise Crago, travailleuse du sexe; Nadia, travailleuse du sexe; Maxime Durocher, travailleur du sexe; Sid, combattant, amoureux, étudiant en sexologie et travailleur du sexe; Vero Pageau, dominatrice; Gabrielle Laliberté, courtisane indépendante; Alexia, combattant, amoureux; Bruno Laprade, travailleur du sexe et docteur; Jo Redwitch, chroniqueuse à L'Itinéraire, ex-travailleuse du sexe; Mélodie Nelson, chroniqueuse, ex-travailleuse du sexe.

La liste complète des signataires se trouve sur LeDevoir.com ainsi que dans notre version tablette.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 6500 caractères (y compris les espaces), ou 1000 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com), mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes, y compris votre numéro de téléphone.

PHILOSOPHIE

LE DEVOIR DE PHILO

Quel chemin trace le désir ?

Le Devoir de philo cède la place cette semaine à la dissertation gagnante du Concours Philosophier édition 2015. Créé en 1988 au Collège Montmorency par Monsieur Pierre Cohen-Bacrie, le concours est maintenant sous la direction du Comité des enseignantes et des enseignants de philosophie (CEEP).

CHLOÉ POULIOT

Cégep de Sept-Îles

Le désir est difficile; comme sentiment, d'une part, mais également comme sujet de rédaction. Dans les mots de Ghislaine Florival, «*aborder le thème du désir est en soi une gageure ou tout simplement une illusion*». Parvenir ne serait-ce qu'à une définition satisfaisante du désir paraît à peu près impossible. Il serait en effet hasardeux de tenter, en quelques mots, de décrire les innombrables facettes du désir, qui peut se projeter avec la même violence sur toute chose, qu'elle soit foncièrement bonne ou mauvaise. Pourtant, la question que nous nous posons, «*Quel chemin trace le désir ?*», exige que nous sachions de quoi nous parlons. Nous sommes ici confrontés à une question des plus sérieuses, à la fois douloureusement nécessaire et inexorablement vaine.

Si le désir trace le chemin de l'ombre, du vice et de la déchéance, nous devrions le fuir ou, mieux encore, le traquer tel un ennemi afin de l'annihiler et d'accéder ainsi au salut. Au contraire, si la voie que trace le désir est celle de l'épanouissement personnel, nous devrions nous efforcer de comprendre nos désirs et de vivre en harmonie avec eux. Il s'agit donc ici de se demander si le désir doit être traité comme une force extérieure et oppressante ou comme une partie de l'être qu'il se doit d'assumer afin d'être authentique.

Un désir qui nous éloigne de nous-mêmes

Le désir, par son impétuosité, trouble et effraie l'esprit rationnel. L'homme, dont l'essentielle liberté est fondamentalement tributaire de la raison, sent, lorsque le désir le submerge, qu'une part de son autonomie lui est arrachée et qu'il est désormais soumis au joug de ce puissant sentiment. Les enseignements du Bouddha, entre autres, vont en ce sens; selon ceux-ci, c'est par l'asservissement du désir à la réflexion que le monde, à l'instar de l'esprit de chacun, peut être libéré de ses chaînes.

Cette analogie entre la relation de l'homme et de sa passion et celle d'un esclave et de son maître est également présente chez Emmanuel Kant (1724-1804); à ses yeux, nous sommes de vulgaires marionnettes de nos sentiments. En effet, même avec de la volonté, nous ne pouvons choisir rationnellement les objets sur lesquels notre désir se projette, car, comme l'indique Kant dans les *Fondements de la métaphysique des mœurs*, «*le concept du bonheur est un concept si indéterminé que [...] personne ne peut jamais dire en termes précis et cohérents ce que véritablement il désire*». En d'autres termes, nul ne possède le savoir nécessaire pour choisir ce qui est réellement bon pour lui, car il faudrait pour cela connaître tous les facteurs qui influenceront notre avenir.



Le combat entre le désir pulsionnel et la volonté rationnelle est parmi les plus déchirants que l'être aura à affronter au cours de son existence.

JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Désirer une chose ne garantit donc aucunement qu'elle soit intrinsèquement bonne, même si nous avons des arguments apparemment viables en ce sens. Combien de fois, par exemple, croyons-nous que notre situation s'améliorera si nous obtenons ceci ou cela, avant de nous apercevoir, lorsque nous atteignons l'objectif souhaité, qu'il ne correspond pas à ce que nous imaginions, ou qu'il n'a rien de bénéfique? C'est qu'en plus d'être instables, nos désirs tiennent plus de l'imaginaire que du réel, ce qui les rend impossibles à combler. L'objet exact que nous convoitons ne peut exister ailleurs que dans notre esprit; c'est pourquoi le désir est un manque constant et conduit souvent à de vaines souffrances, nous éloignant de ce que nous croyions être et nous laissant l'esprit brouillé, désespéré face à notre échec perpétuel à assouvir nos sentiments.

Doit-on nier ou exalter le désir ?

Le désir comporte sa part de terrible. Le combat entre le désir pulsionnel et la volonté rationnelle est parmi les plus déchirants que l'être aura à affronter au cours de son existence, tout particulièrement lorsque ce désir s'oppose diamétralement à ses valeurs ou à celles prescrites par la société. L'homosexualité, par exemple, bien qu'elle soit de plus en plus largement acceptée, demeure pour plusieurs une importante source de conflits intérieurs, car cette image s'oppose souvent à celle que l'individu s'était construit de lui-même, ou que la société projette comme «*correcte*». Or, on ne peut raisonnablement pas rejeter ses désirs; on peut tenter de les nier ou de les ignorer, mais ils existent.

Ainsi, selon David Hume (1711-1776), la peur de ses propres sentiments provient de ce refus de la raison de se soumettre aux pulsions, mais la solution se trouve au cœur

même de ce problème: et si la raison avait avantage à être attentive aux sentiments, à se construire en fonction d'eux plutôt que contre eux? Une première réaction défensive, face à la violence du désir, est compréhensible, mais ne saurait l'être si elle perdure. Parce que nous sommes *Homo sapiens*, l'homme qui pense, et que nous sommes élevés comme tels, nous percevons nos pulsions comme des vestiges de notre animalité que nous tentons de balayer du revers de la main. Or, c'est grâce au mélange de notre ingéniosité et de ces bas instincts que nous avons développé une panoplie de techniques pour vivre mieux dans tous les milieux. La sagesse que nous recherchons ne saurait donc se limiter à la pure logique.

Certes, les objets de notre désir sont extérieurs à nous, mais ils ne sont pas choisis aléatoirement; leur ensemble reflète notre personnalité profonde, nos valeurs et, somme toute, notre identité entière. La simple notion de se soumettre à ses désirs souligne déjà une erreur de notre part; nous incarnons nos désirs aussi bien que notre entendement, et il ne peut réellement être question de domination de l'un sur l'autre. Il est plutôt question de collaboration, d'adéquation de la passion et de la raison: c'est la seule manière d'être à la fois intègre et libre. Intègre, d'abord, parce que l'acte motivé d'un commun accord du raisonnement et du désir ne peut représenter que le moi tout entier. Libre, ensuite, car, comme l'indique Henri Bergson (1859-1941) «*nous sommes libres quand nos actes émanent de notre personnalité entière, qu'ils l'expriment*», ce qui ne peut être le cas que quand nous agissons selon une influence partagée de notre jugement et de nos pulsions.

Qui plus est, le désir conduit aussi à une certaine forme de salut. Jean-Paul Sartre (1905-1980) écrivait, expliquant en

quoi l'existence précède l'essence, que «*l'homme existe d'abord, se rencontre, surgit dans le monde, et [...] se définit après*». Le désir, susceptible de provoquer la confrontation du soi que l'on veut raisonnablement devenir et de celui auquel nous aspirons, semble-t-il, plus naturellement, préside à cette rencontre, à ce surgissement nécessaire à la définition de l'homme. Chaque décision que nous prenons parce que nous sentons qu'elle est la bonne alors que nous sommes tiraillés, chaque centre d'intérêt soudain qui nous plonge dans une passion renouvelée nous en révèle davantage sur nos attributs et sur nos buts personnels, ce qui, d'une part, nous permet d'établir de plus en plus solidement notre identité et d'ainsi éviter une certaine angoisse — ce qui peut paraître paradoxal, il est vrai; le désir est anxiogène lorsqu'il nous assaille, mais sa résolution est souvent celle d'une crise sous-jacente qui, insidieusement, par la négation de soi ou par le maintien dans une crainte et une impression de fragilité constantes, l'était plus encore — et, d'autre part, nous motive, comme si la stabilité nous était intolérable, à vouloir dépasser les limites que nous venons de découvrir.

En effet, désirer motive à agir. Le désir étant un manque, nous cherchons à le combler, compulsivement d'abord, puis avec rationalité dès que nous en acquérons la capacité. Ainsi, comme l'indique Hume, «*l'impulsion ne provient pas de la raison mais est seulement dirigée par elle*»; la raison est essentielle parce qu'elle trace la voie, mais elle ne peut à elle seule servir de carburant et inciter au dépassement de soi. À cet égard, notons aussi que l'ambition, qui est, grossièrement, un désir puissant et dirigé d'élevation, est à la base de toute réalisation d'envergure, que ce soit, pour notre écrivain, la publication d'un manuscrit, pour un autre l'achat d'une propriété ou pour un étudiant la réussite d'un cours particulièrement exigeant. Selon le psychologue humaniste Abraham Maslow (1908-1970) et sa fameuse pyramide, l'accomplissement personnel est le besoin «*supérieur*» chez l'humain, celui dont la réalisation est à la fois la plus difficile et la plus gratifiante. Le désir, supposément si primaire, constituerait ainsi le fil conducteur



JUSTINE GRENIER

Chloé Pouliot, du Cégep de Sept-Îles, a livré la dissertation gagnante du Concours Philosophier, édition 2015.

de l'ensemble des aspirations humaines et conduirait, ultimement, à l'atteinte des buts les plus nobles et les plus essentiels, en plus d'être la source d'innombrables démonstrations de l'ingéniosité humaine. Chaque fois qu'un grand esprit a désiré comprendre un phénomène ou inventer une solution, il a su découpler les capacités de sa raison pour y parvenir. Le progrès, donc, voilà où conduit le désir, pour l'individu avant tout, puis pour la collectivité, voire l'humanité qui en bénéficie. Louons la raison, notre plus grand atout, mais ne nions pas hypocritement l'influence du désir, même sur les plus intellectuels de nos accomplissements.

Le désir comme flamme intérieure

Somme toute, le désir, malgré son caractère impétueux et le trouble qu'il engendre, est nettement plus qu'un sentiment sauvage et primitif. Il est pour le désirant telle une flamme intérieure, l'éclairant sur sa nature profonde et le poussant à l'action. Le chemin qu'il trace, s'il risque fort d'être cahoteux, si certains malheureux semblent n'en voir jamais la fin, demeure ce-

lui de soi, d'une part, et celui du dépassement de ce même soi d'autre part. Conséquemment, éviter ses désirs par crainte, c'est éviter de vivre pleinement, c'est échapper aux tourments, certes, mais c'est aussi échapper à son potentiel, à tout ce qu'il aurait été possible de réaliser, bref, à une vaste part de son bonheur. Dans cet ordre d'idées, la libération individuelle, amorcée en grande pompe dans les années 1970, doit se poursuivre par l'exaltation des désirs de tout ordre. Le bonheur de tous passe par le bonheur de chacun, quoi qu'en disent les détracteurs de l'individualisme. Sa forme actuelle est problématique, j'en conviens, mais c'est que le crucial équilibre de la raison et de la passion y fait défaut. Les buts personnels, lorsqu'ils sont minimale-ment raisonnables, peuvent être étendus à tous, et le désir est nécessaire à cette bénéfique extension.

◆ ◆ ◆

Des commentaires? Écrivez à Antoine Robitaille: arobitaille@ledevoir.com. Pour lire ou relire les anciens textes du Devoir de philo ou du Devoir d'histoire: www.ledevoir.com/societe/le-devoir-de-philo.

«*L'homme, dont l'essentielle liberté est fondamentalement tributaire de la raison, sent, lorsque le désir le submerge, qu'une part de son autonomie lui est arrachée et qu'il est désormais soumis au joug de ce puissant sentiment*»